

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
PORTES DE FRANCE –THIONVILLE**

Compte-rendu succinct de la séance du  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE 2018 - 17 heures 30**  
Salle du Val Marie à Thionville

La séance est ouverte à 17h35.

Après avoir entendu quelques communications de M. le Président,

- **PREND ACTE** des décisions du Bureau Communautaire et du Président
- **ADOpte** le procès-verbal du Conseil Communautaire du 20 septembre 2018
- Concernant le volet institutionnel :
  - **PREND ACTE** de l'installation de Madame Nathalie BECKEL aux fonctions de Conseillère Communautaire de Yutz et **VALIDE** son intégration au sein de la Commission Economie, Aménagement de l'Espace et Transports
  - **PREND ACTE** de l'installation de Madame Patricia GEORGES en qualité de Conseillère Communautaire Suppléante de Basse-Ham
  - **DECIDE** la création d'un 12<sup>ème</sup> poste d'Assesseur, membre du Bureau Communautaire et **ELIT** Mr Jean-Marie MIZZON à ce poste
  - **ELIT** Mme Agnès VACCA en remplacement de M. Jean-Claude FISCHER, en qualité de délégué titulaire pour représenter la Communauté d'Agglomération au Comité Syndical du SYDELON
  - **ELIT** MM. Pierre CUNY, Bruno SAPIN, Patrick LUXEMBOURGER, Daniel PERLATI, Patrick BECKER, Bernard VEINNANT, Denis SCHITZ, Marc FERRERO, Henri BOGUET, René ANDRÉ et Mme Marcelle BRIER pour représenter la Communauté d'Agglomération au Pôle Métropolitain Frontalier du Nord Lorrain
  - Considérant que la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville est favorable à un rapprochement fusionnel des territoires désireux de renforcer cette coopération dans un périmètre élargi qui devrait s'inscrire dans le calendrier du prochain Schéma Départemental de Coopération Intercommunale post 2020, **PREND ACTE** de la demande d'adhésion de la Commune d'Ottange à la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville et **DECIDE D'INSCRIRE** l'examen de cette demande individuelle dans le cadre d'une réflexion globale à mener avec les territoires voisins, dans le calendrier du prochain Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
- **PREND CONNAISSANCE** de l'analyse financière réalisée par la Direction Générale des Finances Publiques
- **APPROUVE** le Contrat Local de Santé de la Communauté d'Agglomération pour les années 2019/2021
- **APPROUVE** le règlement d'intervention pour l'aide à l'installation de professionnels de santé sur le territoire de la Communauté d'Agglomération
- **PREND CONNAISSANCE** des résultats de l'étude de faisabilité d'un transport en commun en site propre à vocation transfrontalière menée par la société Supraways
- **VALIDE** le montant prévisionnel relatif à la réalisation du parking relais (P+R) d'environ 700 places sur la ZAC de Metzange-Buchel estimé à 4 900 000 € HT hors acquisitions foncières et **SOLLICITE** les subventions correspondantes notamment au titre du dispositif d'Aide Mosellane aux TERritoires (AMITER) mis en place par le Conseil Départemental de la Moselle
- **APPROUVE** le principe de la mise en œuvre d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec :

- la Ville de Fontoy relative à la réalisation de la piste cyclable Fontoy-Knutange – Tronçon rue du Haut-Pont pour un montant prévisionnel maximum de 64 827,50 € HT
- la Ville de Manom relative à la réalisation de la liaison cyclable Route du Luxembourg pour un montant prévisionnel maximum de 84 053,50 € HT
- **PREND ACTE** du Compte-Rendu Annuel d'activité à la Collectivité de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine pour la période du 1er juillet 2016 au 31 décembre 2017
- Concernant les Finances :
  - **ADOpte** la décision modificative n°3 du budget Principal et du budget Collecte et traitement des déchets pour 2018
  - **ADOpte** les propositions d'anticipations sur le budget d'investissement 2019
  - **DECIDE** l'admission en non-valeur des recettes irrécouvrables sur le budget annexe « Assainissement » pour un montant de 17 307,44 € et sur le budget Principal pour un montant de 7 679,67 €
  - **FIXE** le montant définitif des attributions de compensation de l'année 2018 pour chacune des Communes intégrant, dès le mois de janvier 2019, une diminution à hauteur de 200 000€, des acomptes mensuels d'attribution de compensation versés à la Commune de Thionville et **DECIDE** de verser une subvention annuelle du budget principal au budget annexe GEMAPI, à hauteur de 44 268 €
  - **FIXE** les durées d'amortissement des immobilisations et des subventions d'équipement
  - **APPROUVE** la signature de l'avenant à la convention de partenariat avec la Caisse des Dépôts
- S'agissant du transfert du Centre de Loisirs Nautiques de Thionville :
  - **APPROUVE** le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours et le Règlement Intérieur
  - **APPROUVE** le modèle de convention de mise à disposition du Centre de Loisirs Nautiques Communautaire ainsi que la liste des utilisateurs
  - **APPROUVE** la tarification communautaire d'accès à l'équipement applicable au 1er janvier 2019
- S'agissant du sport de haut niveau, **ATTRIBUE** les subventions suivantes :
  - saison hivernale 2018 au Tennis Club de Thionville : 5 000 €
  - saison 2018/2019 à l'Association Thionvilloise de Gymnastique Rythmique et Sportive (ATGRS) : 5 000 €
  - Association Thionvilloise Handisport (ATH) pour deux athlètes handisports :
    - Johanna RAGAZZINI : 1 000 €
    - Théo FEIPEL : 1 000 €
- **ATTRIBUE** une subvention de 1 000 € au « Siam Boxing Terville » pour l'organisation du 4<sup>ème</sup> Gala International de Boxe Thaïlandaise
- **ADOpte** le programme de travaux 2019 dans les édifices culturels pour un montant de 184 000 € HT
- **ENTERINE** le choix de M. le Président en faveur de la société SG2A L'HACIENDA concernant le contrat de délégation de service public pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Yutz pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019
- **APPROUVE** la constitution d'un groupement de commandes avec la CA du Val de Fensch pour l'entretien de la Fensch et des ouvrages hydrauliques sur les bans communaux de Fontoy et d'Illange
- **APPROUVE** la délégation de la maîtrise d'ouvrage au SEAFF de l'étude diagnostic des réseaux et ouvrages raccordés à la Station d'Épuration du SEAFF
- **APPROUVE** la création d'une page internet présentant les outils de tests d'éligibilité et speed test et cartographie de couverture numérique du territoire

- Concernant les Zones d'Activités :
  - ZAC Metzange-Buchel-Zone artisanale des Terres Rouges : **AGREE** la cession à la société BUREAU EQUIPEMENT d'un terrain d'une surface de 2 042 m<sup>2</sup> au prix de 30 € HT le m<sup>2</sup>
  - ZAC Espace Cormontaigne : **AGREE** la candidature de la S.A.R.L. AGLAE en lieu et place de la société TETRA INVESTISSEMENT en vue de la cession d'une emprise foncière d'une surface de 22 500 m<sup>2</sup> environ sur la zone du « TRIANGLE », au prix de 3 380 000 € HT et **AGRÉE** la candidature des enseignes LIDL, AU BUREAU, IL RISTORANTE et KFC en vue de leur implantation sur cette zone
  - ZAC Espace Meilbourg : **PREND ACTE** de la candidature des sociétés COSTANTINI et RICHARD & MERTZ PERSPECTIVES en vue de la cession de bureaux aux 3ème et 4ème étages de l'immeuble Meilbourg One
- **APPROUVE** la réalisation d'une étude de Schéma Directeur de l'Energie pour un montant prévisionnel de 120 000 € HT et son co-financement à parité avec la CA du Val de Fensch
- **DECIDE** la construction du Centre Technique Communautaire à Thionville pour un montant prévisionnel de travaux de 3 728 668 € HT (hors acquisitions foncières et études) et **SOLLICITE** les subventions correspondantes notamment au titre du dispositif d'Aide Mosellane aux TERritoires (AMITER) mis en place par le Conseil Départemental de la Moselle
- **EMET** un avis favorable sur le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets dans le cadre de la consultation ouverte par la Région Grand Est
- Dans le cadre de la construction de la déchetterie de Yutz, **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle n°509, en section 24 à Yutz, d'une contenance de 1 272 m<sup>2</sup>, au prix de 1 272,00 €
- **APPROUVE** le principe de la conteneurisation des déchets de la Ville de Thionville et l'investissement de 450 000 € HT pour la mise en œuvre de points d'apport volontaire,
- S'agissant de l'équilibre social de l'habitat, **DECIDE** la contractualisation sur trois ans (2019, 2020 et 2021) du soutien financier apporté par la Communauté d'Agglomération à l'ADIL 57 (0,11€/hab) et au CALM- SOLIHA Moselle (0,14€/hab)
- **APPROUVE** le bilan annuel 2018 de :
  - réalisation du Programme Local de l'Habitat
  - mise en œuvre du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs
- **DECIDE** l'adhésion de la Communauté d'Agglomération au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)
- Concernant les Ressources Humaines :
  - **APPROUVE** les modalités de transfert à la Communauté d'Agglomération du personnel des Villes de Thionville et Terville concernant la compétence Petite Enfance et le Centre de Loisirs Nautiques de Thionville
  - **ACCEPTE** le transfert à la Communauté d'Agglomération du Chargé de mission Santé de la Ville de Thionville au 1<sup>er</sup> janvier 2019
  - **DECIDE** de faire appel au Centre de Gestion de la Moselle à compter du 1er janvier 2019 pour assurer la mission d'inspection relative à l'hygiène et à la sécurité
  - **APPROUVE** la création du Service Commun des Affaires Juridiques (SCAJ) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019
  - **DECIDE** la modification du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La séance est levée à 21h35.